



NUMÉRO	SUJET
13-2022	Cotisations
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Paul Ménard

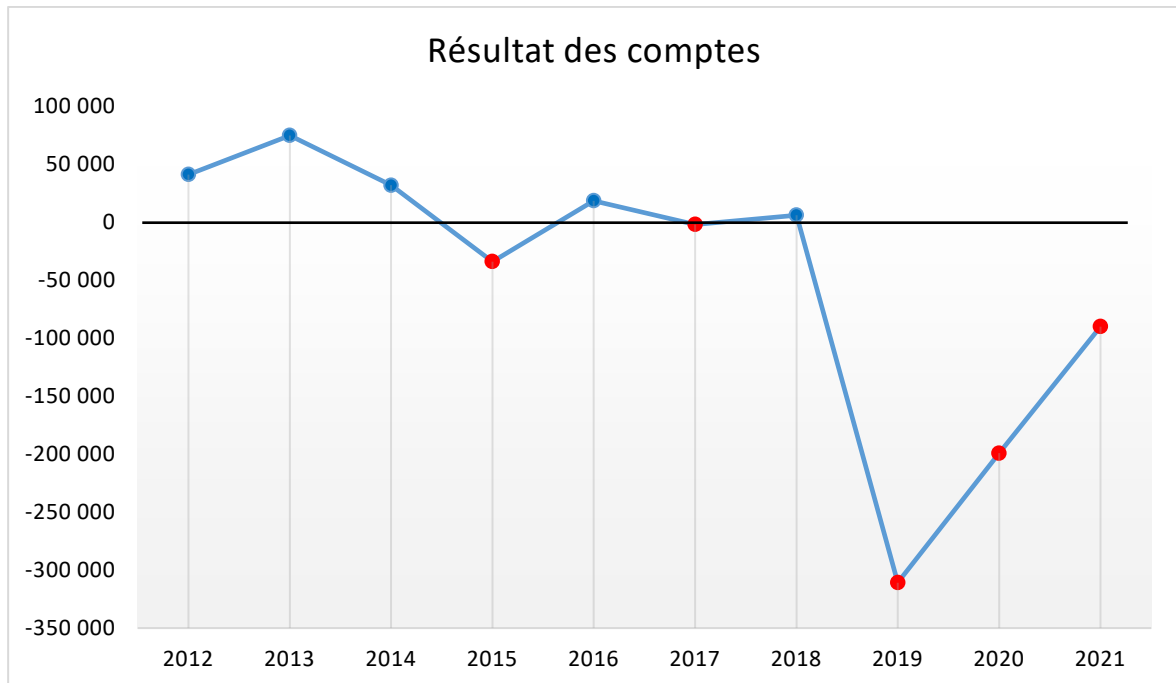
Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis déjà plusieurs années, le Comité de direction a régulièrement informé le Conseil intercommunal sur les difficultés de mener à bien toutes ses missions en fonction des ressources financières à disposition. La Commission des finances a elle-même également alerté à plusieurs reprises de l'état des finances de notre association. Par le présent préavis, le Comité de direction propose une révision du montant de la cotisation que versent les communes membres.

Contexte / Enjeux

Situation actuelle

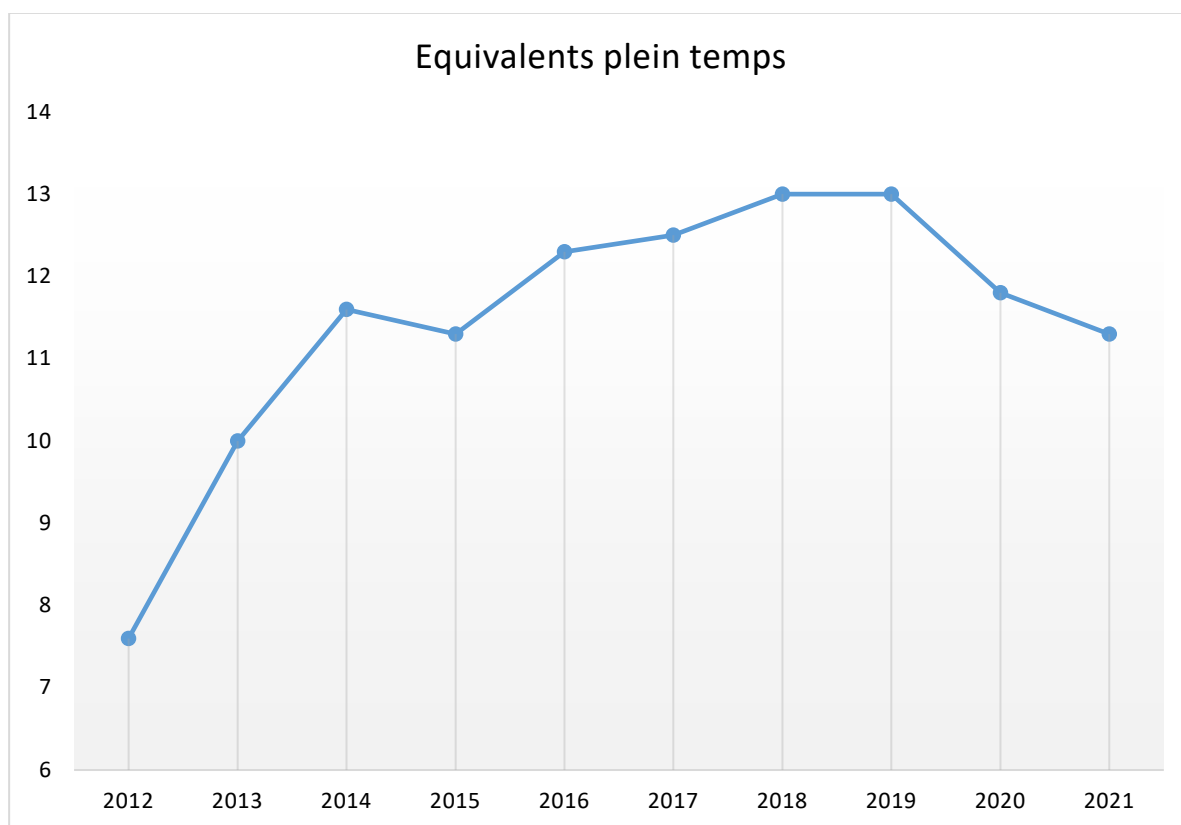
Le résultat financier de notre association présente un excédent de charges depuis maintenant plusieurs années, comme le montre le graphique ci-après.



Le Comité de direction a déjà mis en œuvre plusieurs mesures afin de réduire les pertes de notre association, tout en essayant de garantir les meilleures prestations aux communes membres et à la population de notre district.

Des efforts ont été réalisés pour essayer de diminuer les charges de l'association. Parmi ceux-ci, nous pouvons noter une demande de financement par le FRET du soutien à Nyon Région Tourisme sur une durée de 2 ans, une diminution du soutien au sport, une réduction des montants alloués à

la culture malgré des conventions ratifiées, ainsi qu'une restructuration du personnel de la Région de Nyon impliquant une diminution des équivalents plein temps (ETP).



Des négociations avec le Canton de Vaud sont également en cours afin de mieux valoriser le travail effectué par la Région de Nyon dans le cadre du bureau d'agglomération et de sa participation au Grand Genève. Il apparaît que ces discussions, entamées il y a déjà de nombreux mois, ne pourront pas avoir d'effet avant l'année 2024 au mieux.

La Région de Nyon a pu conserver un montant stable de la cotisation à CHF 20 pendant 13 années et le Comité de direction propose par ce préavis une augmentation de celle-ci afin de pérenniser l'association.

Pour mémoire, la cotisation proposée aujourd'hui est au niveau du montant de 2008, soit avant l'agrandissement de notre district.

Historique du montant de la cotisation		
2008	2009	2010-2022
CHF 25	CHF 23	CHF 20

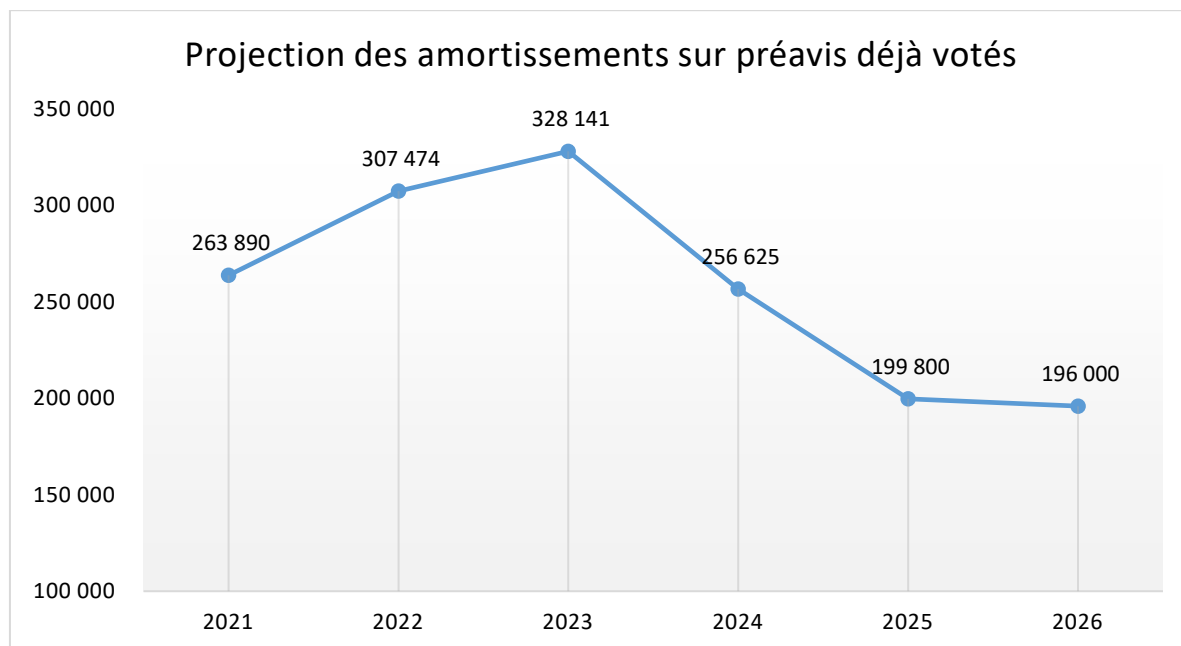
Toutes les mesures prises par le Comité de direction ont permis de réduire l'excédent de charges de manière significative lors de ces trois derniers exercices. Celles-ci ont entraîné des conséquences sur le fonctionnement de la Région de Nyon et de ses partenaires. Il est également à noter que plusieurs postulats, déposés et acceptés par le Conseil intercommunal, demandent au Comité de direction d'accentuer le soutien au sport et aux infrastructures sportives/touristiques de notre région.

Prévision

Comme énoncé précédemment, le Comité de direction a déjà œuvré afin de réduire les charges. Les collaboratrices et collaborateurs de la Région de Nyon rencontrent des difficultés à assumer toutes

les tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'association, étant donné la réduction de l'effectif.

Les amortissements des préavis extrabudgétaires votés ont un impact important dans les résultats financiers. Le graphique ci-après offre une prévision de ces amortissements qui prend en compte uniquement les préavis déjà approuvés par le Conseil intercommunal. Il est à noter une augmentation de CHF 60'000 en 2023 par rapport à notre dernier exercice clôturé. De plus, il faut également prévoir que le Comité de direction aura sans doute le besoin de présenter un certain nombre de préavis extrabudgétaires qui auront un impact sur ces amortissements.



Il faut également prendre en compte que, au bilan de l'association, le capital de celle-ci est désormais négatif. Par conséquent, le Comité de direction doit prendre des mesures afin de rétablir une situation saine et durable.

Sans une augmentation de la cotisation, le Comité de direction se verrait dans l'obligation de diminuer les prestations de la Région de Nyon et de faire un choix dans l'abandon de services statutaires.

Objet de l'action proposée

CHF 3 pour permettre l'équilibre financier et garantir les prestations statutaires

Afin d'assumer les prestations statutaires et les engagements pris auprès de partenaires stratégiques (Grand-Genève, Nyon Région Tourisme, PubliBike, institutions culturelles, etc.), le Comité de direction propose d'ajouter CHF 3 à la cotisation actuelle. Ce montant permettra de retrouver un équilibre financier nécessaire au bon fonctionnement de l'association.

Cette augmentation de la cotisation génèrera environ CHF 280'000 de revenus supplémentaires, montant qui permettra entre autres :

- Assurer un équilibre financier tout en garantissant un rythme d'amortissement conforme aux préavis votés,
- Honorer les conventions signées avec plusieurs institutions culturelles qui ont vu la participation de la Région réduite suivant une priorisation de l'allocation des ressources dans la constitution de nos deux derniers budgets,
- Garantir un service dans l'intérêt de nos communes membres et de notre population.

CHF 2 pour améliorer les prestations et répondre aux demandes du Conseil intercommunal

Le Comité de direction propose de compléter la cotisation de CHF 2 supplémentaires pour arriver à CHF 25 par habitant et par an.

Cet apport financier permettra, entre autres, le développement et la mise en œuvre d'une politique sportive, comme le prévoient les statuts de la Région de Nyon. Cette politique publique est un enjeu important pour la Région à court terme, afin de répondre au mieux aux divers acteurs du terrain.

De grands défis attendent la Région et notre district dans les prochaines années. Nous noterons ici quelques projets ou thématique qui doivent être développés :

- Le massif de la Dôle qui doit être repensé comme un lieu de loisirs quatre saisons, tout en renforçant la préservation de la nature,
- Une économie circulaire et favorisant l'utilisation de circuits courts doit être promue,
- La valorisation de la multimodalité afin d'accompagner notre population dans le changement de ses habitudes.

Il est aussi question, par cette contribution, de permettre à la Région de Nyon d'être plus sereine face à l'avenir, notamment dans le maintien de prestations de qualité au service de ses communes membres. Il s'agit là d'une opportunité de se donner les moyens de continuer d'être une association fédératrice et moteur de nombreux projets pour notre région.

Calendrier

Juin 2022

Validation du préavis par le Conseil intercommunal

Dès 2023

Mise en place du nouveau montant de la cotisation

Communication

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	La Région de Nyon pourra fournir des prestations de choix et répondre aux attentes de ses communes membres.
Bénéfices pour les communes	Les communes pourront compter sur les services d'une association fiable fournissant des services et réalisant des projets de qualité pour l'ensemble de sa population. Elles pourront compter sur un interlocuteur crédible défendant leurs intérêts au niveau cantonal et supra-cantonal.
Bénéfices pour les habitants	Les habitants de notre région pourront bénéficier de la réalisation de projets d'infrastructures et de services difficilement réalisables au niveau communal, améliorant ainsi leur qualité de vie.

Conclusion

Le Comité de direction, dans la continuité de la législature précédente, veut donner les moyens nécessaires à la Région de Nyon afin de répondre aux attentes de notre population. Bien conscient des efforts demandés à nos communes membres par le présent préavis, le Comité de direction s'engage à poursuivre son action auprès du Canton de Vaud afin d'améliorer les conditions cadres de l'association. Une reconnaissance cantonale et la valorisation de sa part des activités de notre

bureau d'agglomération est indispensable dans le but de fédérer l'ensemble des communes de notre district.

La Région de Nyon n'a pas pour vocation de faire des bénéfiques, mais elle se doit d'avoir les moyens de ses politiques et une politique pour ses moyens. Le Comité de direction s'engage à continuer ses efforts afin d'augmenter les revenus de notre association et si la situation le permettait, la cotisation pourrait être réajustée à la baisse.

Le Comité de direction, par ce présent préavis, souhaite redonner un nouvel élan à la Région de Nyon afin de garantir et de consolider les prestations fournies à nos communes membres et améliorer la qualité de vie de nos habitants.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 13-2022 relatif à la fixation du montant de la cotisation à la Région de Nyon,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission ad'hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide de fixer le montant de la cotisation à la Région de Nyon à CHF 25 par habitant dès l'exercice 2023.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 5 mai 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général